



L'appel de 1.664 artistes

Le 10 juin prochain l'Assemblée nationale doit débattre d'un amendement, déposé par quatre députées LREM, visant à exonérer les smartphones reconditionnés de la taxe « copie-privée »

« Il faut reprendre la plume, encore. Nous sortons d'une année sans spectacle, sans public, une année de lieux fermés, de culture sinistrée. Mais au moment où la vie culturelle en France commence à repartir, nous devons faire face à une autre bataille qui opposerait l'écologie à la culture. Elle va se dérouler le 10 juin à l'Assemblée nationale à l'occasion du débat sur l'empreinte environnementale du numérique.

Depuis 1985, la France permet au public de copier librement pour son propre usage des photos, musiques, films, séries... En contrepartie de la copie privée de leurs œuvres, qui est réalisée en grande partie grâce aux supports numériques (téléphones, tablettes, disques durs externes...), les artistes et le monde de la création perçoivent une rémunération sur la vente de ces objets. Ce mécanisme vertueux a depuis été adopté par 25 des 27 États membres de l'Union européenne.

L'argent collecté grâce à la copie privée sert à aider chaque année 12.000 événements culturels. 64% des festivals de musique sont financés en partie par ce mécanisme. Deux cent mille auteurs, écrivains, cinéastes, artistes-plasticiens, photographes, scénaristes, auteurs-réalisateurs, auteurs de théâtre ou encore compositeurs de musique sont soutenus dans leur travail. Depuis le début de la crise sanitaire, grâce à ce dispositif, plus de 10.000 créateurs en détresse ont reçu une aide d'urgence. Ce n'est pas une taxe qui va dans les caisses de l'État, c'est un système original qui finance la vie culturelle en France. Mais voilà, les vendeurs de produits reconditionnés refusent de contribuer à ce système vertueux. Leur argument est de dire : 'On est pour l'écologie, on favorise l'économie circulaire, on ne peut pas respecter en plus les règles européennes sur le droit d'auteur en participant au financement de la vie culturelle de notre pays.' Il faut choisir : écologie ou culture.

Comment ne pas se réjouir qu'on préfère acheter des téléphones reconditionnés plutôt que des téléphones neufs? Nous sommes nombreux à être partisans de cette nouvelle consommation. Mais les smartphones reconditionnés représentent déjà près de 15% des téléphones achetés en France. Toute notre économie a vocation à devenir green. Créer cette exception pour un secteur d'activité qui a vocation à devenir la norme, c'est condamner à terme un des piliers du financement de notre exception culturelle.

Qui mène la bataille en faveur de cette exemption? Back Market, l'écrasant leader en France de la vente de produits électroniques reconditionnés qui capte 85% de ce marché. Après avoir reçu 110 millions d'euros de Goldman Sachs en 2020, Back Market vient de lever 276 millions d'euros de fonds américains valorisant à 2,6 milliards d'euros cette société de 480 salariés. Et on voudrait nous faire croire que nous viendrions 'gâcher la fête' de ces géants dominants par le maintien de ce mécanisme qui a fait ses preuves depuis trente-cinq ans?

Un des acquis de la convention citoyenne pour le climat est d'avoir cessé d'opposer la lutte contre le réchauffement climatique et la justice sociale. N'opposons pas les 200.000 bénéficiaires de la rémunération pour copie privée aux acheteurs de produits reconditionnés. Exonérer tout un secteur de ce système de redistribution au prétexte de l'écologie serait commettre la même erreur que d'avoir voulu faire porter aux plus modestes la taxe carbone. Nous ne laisserons pas détruire un des piliers du financement de notre travail pour que les grandes plateformes du numérique accumulent plus de milliards au détriment du plus grand nombre. Le 10 juin, à l'Assemblée nationale, refusons l'amendement qui fragiliserait encore un peu plus le monde culturel, déjà très affecté par la crise sanitaire. »

Appel paru dans le « Journal du Dimanche » le 29 mai 2021